

Proxibus

Règlement voyageur

Proxibus est un service de la Semitan qui agit par délégation de Nantes Métropole. C'est un service de transport public **à la demande**, réservé aux personnes résidant dans la métropole et titulaires de **la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité**. Les dessertes des écoles, collèges et lycées ne sont pas de la compétence de Proxibus. Le service n'assure pas les transports médicaux et ne peut se substituer aux ambulances.

Périmètre et fonctionnement

Les lieux de prise en charge et de dépose doivent être à l'intérieur du périmètre de Nantes Métropole. Le service fonctionne de 6h30 à minuit du lundi au vendredi, de 7h15 à minuit le samedi et de 9h à 22h20 le dimanche et les jours fériés (pas de service le 1^{er} mai).

Réservation et annulation au 02 51 81 78 78

Les réservations se font uniquement par téléphone du lundi au vendredi entre 8h15 et 16h. Elles peuvent se faire jusqu'à 10 jours à l'avance maximum. Aucune course ne peut être réservée pour le jour même.

Lorsque la course réservée est annulée le jour-même, celle-ci sera facturée sur les bases suivantes :

- pas de pénalité sur la 1^{ère} annulation du mois
- pénalité sur la base du prix du ticket 1 heure à la 2^{ème} annulation du mois
- Pénalité sur la base du prix de deux tickets 1 heure à partir de la 3^{ème} annulation du mois.

Une facture récapitulative sera envoyée mensuellement.

En cas d'annulations excessives, Proxibus pourra suspendre momentanément les demandes de transport.

Ponctualité

Tout retard pénalise la clientèle. Il est demandé d'être à l'endroit prévu au minimum 5 minutes avant l'horaire convenu lors de la réservation. Sauf cas exceptionnel, si l'utilisateur n'est pas présent à l'horaire convenu, l'ensemble de ses réservations de la journée est suspendu. Proxibus pourra, en cas de retards répétés, suspendre momentanément les demandes de transport.

Conditions de transport

Proxibus assure un service de porte-à-porte. La prestation ne comprend pas le portage dans les escaliers, la montée dans les étages ou l'accompagnement dans les bâtiments (privés ou publics). Les choix de véhicules, de groupage, des itinéraires sont de la responsabilité de la Semitan. Sauf exception, la destination de la course ne peut pas être modifiée. L'utilisateur ne peut pas bénéficier de 2 réservations dans un intervalle de temps inférieur à 45 min. Dans la mesure du possible, le temps de transport sera inférieur à 1 h.

Sécurité

À bord du véhicule, les utilisateurs doivent se conformer aux règles de sécurité notamment en ce qui concerne le port de la ceinture. Le conducteur pourra refuser le trans-

port d'une personne s'il considère que la sécurité ne peut être correctement assurée (fauteuil en mauvais état, fauteuil sans points d'ancrages, poussette vétuste ou non adaptée au handicap, refus de mettre la ceinture,...).

Prix de la course - Contrôle

À la montée dans le véhicule, l'utilisateur doit valider son titre de transport ou acheter un ticket auprès du conducteur. Tous les titres Naolib Transports en commun sont valables sur le service Proxibus (hors titres combinés). Seuls les titulaires d'une carte famille nombreuse ou les 60 ans et plus non imposables peuvent utiliser la Formule Sur Mesure Tarif Réduit sur le service. Tous les bénéficiaires du service, y compris les enfants de moins de 6 ans, doivent voyager avec un titre de transport en cours de validité.

La gratuité des week-ends s'applique sur le service, du samedi minuit à dimanche 23h59.

Accompagnateur

L'accompagnateur, âgé d'au moins 10 ans, est une personne qui est en mesure d'assister la personne à mobilité réduite avant la montée et après la descente du véhicule. L'accompagnateur est obligatoire à l'intérieur du véhicule pour les enfants de moins de 6 ans et pour les bénéficiaires n'ayant pas d'autonomie suffisante (physique ou intellectuelle). Une personne bénéficiaire du service ne peut pas être accompagnateur. L'accompagnateur voyage gratuitement ; il faut mentionner sa présence dès la réservation de la course. Plusieurs accompagnateurs peuvent être acceptés sous réserve du nombre de places disponibles. Chaque accompagnateur supplémentaire doit s'acquitter d'un ticket de dépannage 1 heure auprès du conducteur même s'il est titulaire d'un autre titre de transport.

Comportement à bord du véhicule

Le conducteur pourra refuser le transport d'une personne s'il considère que son comportement va représenter une gêne pour les autres utilisateurs : état d'ébriété, fumeur, agressivité, hygiène... Proxibus pourra, en cas de récidive, suspendre momentanément les demandes de transport.

Animaux

À l'exception des chiens guides, lesquels sont admis gracieusement, la présence d'animaux est interdite dans les véhicules. Les animaux domestiques de petite taille pourront être admis s'ils sont dans un panier ou sac convenablement fermé. Le conducteur pourra refuser un transport s'il considère que l'animal crée une gêne pour les autres utilisateurs (odeurs, encombrements...).

Bagages

Seuls les bagages peu encombrants sont autorisés à bord. Ils restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Le conducteur pourra refuser un transport s'il considère que les objets créent une gêne pour les autres utilisateurs (encombrement, odeur, produit inflammable...).